

884 W

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE**

Service versant : Préfecture, secrétariat général, bureau des moyens de l'Etat

Date de prise en charge : 17 février 1988

Pilon : articles n° 1-4, 6-14, 16-18, 20-23

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 3

Métrage : 0,5 m.l.

Dates extrêmes du versement : 1986

Délai de communicabilité maximum :

Communicabilité : immédiate

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
	Comptabilité publique	1986
5	Justice : traitements, relevés TG Moselle et bordereaux.	
15	Intérieur : chapitre 37.10, article 10.50. Remboursement au département, traitements, relevés TG Moselle.	
19	Reversements tous ministères.	